

trois feuilles d'érable réunies ont été simplifiées et confirmées.

En 1939, au début de la seconde guerre mondiale, le gouvernement a autorisé un drapeau de bataille pour la première division et a remis ce drapeau au commandant de la division au moment de son embarquement pour outre-mer. Le motif principal se composait de trois feuilles d'érable sur fond blanc.

Plus tard, en 1962, la Reine a adopté comme pavillon personnel au Canada un drapeau dont le motif comprenait trois feuilles d'érable rouges réunies sur fond blanc. Ce drapeau, qui flotte sur la résidence qu'habite la Reine lors de ses voyages au Canada, a été annoncé au palais de Londres et à la résidence du Gouverneur général à Ottawa comme un «drapeau aux armoiries du Canada portant au centre le propre emblème de Sa Majesté». Il va sans dire que cela s'est fait après consultation avec le gouvernement canadien et avec l'assentiment de celui-ci.

Étant donné ce qui précède, monsieur l'Orateur, peut-il subsister aucun doute que le dessin que recommande la résolution est conforme à l'histoire du Canada, à sa tradition et qu'il a obtenu la sanction officielle des plus hautes autorités?

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Pearson: C'est parce que ce modèle a une telle histoire et qu'avec ses bordures bleues qui symbolisent les deux océans qui baignent nos côtes, le drapeau est si frappant, si beau, que le gouvernement le soumet au Parlement dans ce projet de résolution. La feuille d'érable unique, je le répète, n'a pas le même sens historique ni héraldique, bien que ce modèle de drapeau, à bordures bleues, soit, paraît-il, très attrayant.

Monsieur l'Orateur, il est une seconde partie de cette résolution qui, selon votre décision, sera maintenant considérée distinctement; il va sans dire que j'accepte cette décision. Toutefois, personne ne s'opposera, je pense, à ce que je formule une remarque, l'unique, au sujet de l'autre partie de la proposition relative au drapeau que le gouvernement souhaite voir la Chambre adopter en temps utile après l'avoir étudiée.

Nous songeons maintenant à l'adoption d'un drapeau national. A mon sens, la Chambre ne compromettrait ni n'affaiblirait la possibilité d'établir et d'accepter ce nouveau drapeau si elle décidait aussi de reconnaître notre passé et notre adhésion au Commonwealth en continuant d'honorer le blason qui est surtout propre au monarque, seul à présider aux destinées du Commonwealth. Nous reviendrons sur ce sujet tantôt.

Mon collègue, l'honorable député de Leeds (M. Matheson), faisait récemment la synthèse des motifs que nous avons d'établir un drapeau national distinctif en ces mots:

Un drapeau exprime un message. Il s'agit de savoir quel message nous voulons envoyer?

Et il ajoutait:

...il est temps que le Canada ait un drapeau qui exprime le message: «Canada».

Voilà, monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle le drapeau qui fait l'objet de la présente résolution reçoit, je pense, un appui si puissant en cette Chambre et dans tout le pays.

Au cours des dernières semaines, j'ai reçu un très grand nombre d'opinions, par écrit et de vive voix, au sujet du drapeau. La plupart des lettres et des télégrammes favorisent la proposition du gouvernement. Plusieurs s'y opposent. Je pense qu'une grande partie de l'opposition se fonde sur une fausse conception du but de la signification de notre proposition. Par ailleurs, une grande partie se fonde sur un refus sincère, passionné parfois, de faire disparaître l'Union Jack de tout modèle de drapeau national. Je sympathise avec ceux qui éprouvent ce sentiment, même si je ne le partage pas.

Cette résolution marque, en réalité, une rupture avec le passé, comme il se doit lors de chaque étape consentie de l'évolution des hommes et des nations. Mais cette rupture ne doit pas nous faire répudier ou réprouver ce passé ou les emblèmes de ce passé sous lesquels nombre d'entre nous avons servi et vécu. Personnellement, et il y en a bien d'autres ici dans mon cas qui appuieront cette résolution, et qui s'associeront à moi dans cette initiative, personnellement dis-je, j'honore ces emblèmes et je reconnais avec orgueil ce qu'ils représentent du point de la justice, de la liberté et des droits de l'homme.

Je rends hommage au peuple britannique que ce drapeau représente particulièrement et qui nous a légué tant de choses; peuple dont le courage et les services rendus à l'humanité n'ont été surpassés par aucun autre pays dans l'histoire. J'ai vu l'Union Jack porté avec ténacité et héroïsme au combat, je l'ai vu battre d'un air de défi au-dessus d'incendies causés par le bombardement de Londres; je n'ignore pas l'honnêteté, la bonté et la force d'âme du peuple britannique. Tout cela fait également partie de nos traditions et nous en sommes fiers. Les propositions que renferme la résolution ne trahiront pas du tout cet héritage. Quand nous appuierons la résolution, aucune de ces choses ne sera changée dans nos esprits et dans nos cœurs. Nous l'appuierons à titre de Canadiens, car le symbole qu'elle représente est canadien et elle marque une étape de plus dans la croissance du Canada. Je répète qu'on m'a adressé plusieurs lettres disant que telle était la raison pour laquelle la résolution reçoit l'appui de gens de toutes races, de toutes conditions et de toutes les régions de notre pays.

Un distingué soldat et citoyen canadien m'a chaleureusement assuré qu'il appuyait